

**Compte Rendu**  
**SEANCE DU 8 février 2017**

**Présents :** Mmes MONGIE Martine, MAROT Nathalie, SIOZARD Françoise, BROYART Julie, SIMON Isabelle et Mrs OLIVER Bruno, DE ROQUEFEUIL Geoffroy, Serge DURANTE, DUCORNETZ François ZAGHET Francis.

**Excusés :** BERGAMASCO Myriam (pour le début de séance)

**Ordre du jour :**

1. Compte rendu : approbation des PV des dernières séances
2. Finances :
  - a. Vote du compte administratif 2016
  - b. Approbation du compte de gestion 2016
  - c. Affectation de résultats 2016
  - d. Projets 2017
3. Délibération concernant la mise à jour de la convention entre les ASF et la commune
4. Droit de préemption Urbain concernant la vente de l'immeuble appartenant au Diocèse
5. Intercommunalité
6. Questions diverses

Mme Martine MONGIE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte, sous la présidence de monsieur le Maire, Francis ZAGHET.

Délibération N°	Objet		Vote
	<b>Compte rendu</b>	Approbation des PV des séances du 19 et 28 décembre 2016	unanimité
D 2017-02001	Vote du CA 2016		unanimité
D 2017-02002	Vote du Compte de gestion 2016		unanimité
D 2017-02003	Affectation de Résultat 2016		unanimité
	Projets 2017	Fonctionnement : Des économies sont envisagées (négociation des assurances, entretien du stade à minima, baisse des subventions aux associations, baisse des indemnités des élus) afin de compenser certaine hausse (prises en compte du départ de Castillon et de la diminution de leur participation au SIRP) mais aussi la baisse de certaine recettes (dgf). Investissement : poursuite des travaux	

		du presbytère (TC1 et Abords). Accessibilité des bâtiments. Réfection du mur du cimetière. Ces 2 projets sont liés à une demande de DETR, non attribuée pour l'instant.	
D 2017-02004	Délibération concernant la mise à jour de la convention entre les ASF et la commune	Convention a pour objet de fixer le cadre légal et plus particulièrement les responsabilités entre les ASF et la Commune au droit des ouvrages d'art franchissant l'autoroute en cohérence avec la nouvelle loi n°2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art et de rétablissement des voies.	Unanimité
D 2017-02005	Droit de préemption Urbain concernant la vente de l'immeuble appartenant au Diocèse	<i>Le conseil municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption que lui confère l'arrêté susvisé en ce qui concerne un immeuble situé à PONDAURAT (Gironde), 34 LE BOURG cadastré section AA 29 pour une contenance de 2a42ca environ, appartenant à la personne ci-dessus désignée.</i>	Unanimité
	Intercommunalité	<b>Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :</b> Nouvelles compétences au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : la gestion de l'accueil des gens du voyage et la gestion des zones commerciales communales (ex frimont) Le territoire est élargi à 5 communes de l'ancienne CDC des coteaux Macariens  <b>SIRP PONBARTIGNAC :</b> Résultats issus du compte administratif 2016 : 15 500 € en fonctionnement soit un excédent global cumulé de 42 300 € et un excédent de 26 800 € en investissement soit un résultat cumulé de 45 500 € déduction faite des restes à réaliser dépenses soit un excédent cumulé global de 87 800 €.	
	Questions Diverses	<b>Médaille du Travail pour</b> Elian Michaud <b>Repas des anciens :</b> <b>Comité des fêtes :</b> <b>ACSAP :</b> <b>Stérilisation des chats :</b> <b>Quartier Chaubet :</b>	

**La séance est levée à 23h30.**

VU pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB. A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

Pour expédition conforme

Signature

